



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 53115

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les associations d'aide à domicile quant à la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail. En effet, les différents accords nationaux conclus par les partenaires sociaux dans le cadre de la branche professionnelle des services d'aide à domicile n'ont pas été agréés par le ministère de l'emploi en raison d'absence de financement de cette mesure. Présentes sur l'ensemble du territoire, ces associations emploient 12 000 personnes qualifiées, qui rendent un service inestimable à quelque 150 000 familles, ce qui représente 11 millions d'heures d'intervention. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si elle entend rapidement débloquer la situation dans un secteur d'activité pour lequel la demande des familles est très forte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53115

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6191